

DU BON USAGE DES NUMÉROS D'URGENCE

En cas d'urgence
médicale

Appelez le **15**
(SAMU)

En cas d'accident sur la
voie publique, d'incendie
ou de tout autre sinistre

Appelez le **18**
(Sapeurs-Pompiers)

On vous demandera votre nom, prénom, adresse exacte, numéro de téléphone et le motif détaillé de votre appel.

En cas de détresse vitale, les secours sont engagés immédiatement.

Les appels concernant les malades ou les blessés sont transmis au médecin régulateur du SAMU qui est chargé d'apprécier la gravité et l'urgence de la situation et de déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel :

- un simple conseil médical,
- l'orientation vers le médecin traitant ou le recours au médecin de garde,
- l'envoi d'une ambulance privée pour un transport sanitaire urgent,
- l'intervention des moyens de secours des sapeurs-pompiers (y compris leur service de santé),
- l'envoi d'un SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation).

Le médecin pourra également vous donner des conseils et vous guider dans la réalisation des premiers gestes à effectuer en attendant l'arrivée des secours.

En plus du 15 et du 18, il existe un numéro d'appel d'urgence destiné aux demandes de secours formulées par les personnes se trouvant sur le territoire européen :

En Europe, appelez le 112

Information pratique

EXTENSION 2004 DU RÉSEAU GAZ NATUREL :

En 2004, Gaz De France va étendre son réseau route de Groissiat, route de Jargeat, rue de l'Orée du bois et impasse des Prés.

Pour répondre à toutes les demandes, GDF assurera une permanence en Mairie le mardi 27 avril 2004 de 10h à 18h.

SOMMAIRE

- Les voies du sel
- Le budget primitif 2004
- Les numéros d'urgence
- Extension 2004 du réseau gaz

Les Voies du Sel, 19^{ème} édition

Pour la première fois dans l'Ain, les " Voies du Sel ", la célèbre randonnée jurassienne se déroulera du 11 au 15 août prochain et fera étape dans notre village les 13 et 14 août.

Le but de cette randonnée est de marcher et découvrir son environnement en ne dépassant pas 30 Kilomètres par jour. Le parcours évite au mieux les routes goudronnées au profit de sentiers praticables aux marcheurs, aux chevaux et aux VTT.



Arrivant d'Aromas par Matafelon, Samognat et Groissiat, la caravane s'arrêtera le soir du 13 pour une nuit sur le stade de Martignat et repartira le lendemain matin pour La Pesse en passant par Apremont, le lac Genin, Echallon et les Roches d'Orvaz.

Une soirée à thème gratuite est prévue à Martignat pour cette occasion avec spectacle équestre et concert de musique country.

Les spectateurs auront la possibilité de prendre des repas sur place.

Il faut noter que les " Voies du Sel " sont suivies par près de 1 200 randonneurs dont 250 à cheval et 250 à VTT.

Leur passage sera donc un réel évènement à ne pas manquer, valorisé par la participation de la Commune.

Les personnes intéressées et qui désirent participer à l'organisation seront les bienvenues. A ce sujet, une réunion sera organisée prochainement où seront invités les responsables des différentes associations de Martignat.

Pour la circonstance, un appel est lancé aux Artisans et Artistes locaux qui souhaitent profiter de cette occasion pour exposer et faire connaître leurs œuvres (ex.: vieilles photos ou cartes postales de Martignat, articles de fabrication locale, etc...).



Le budget primitif 2004

La commune ne gère pas un mais quatre budgets : le budget général, de distribution d'eau, d'assainissement et de gestion des locaux commerciaux. Nous détaillons ci-dessous le budget général primitif pour l'année 2004 dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

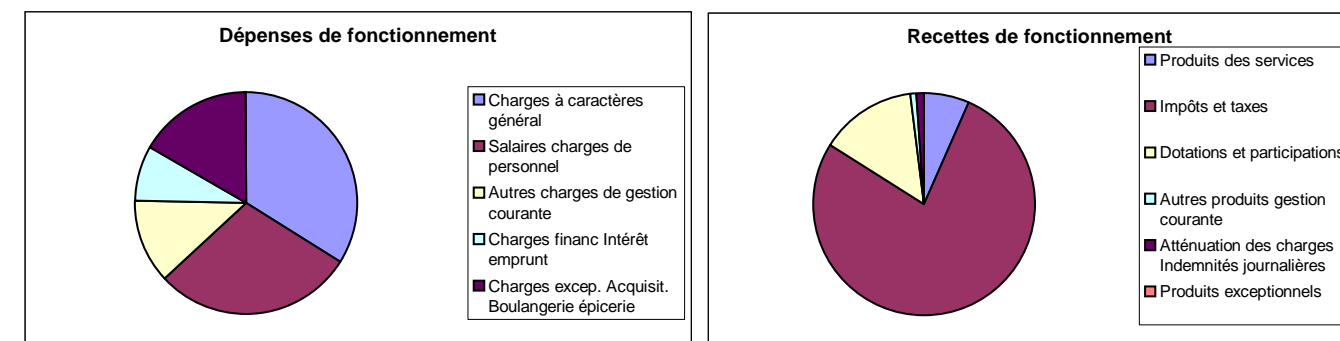
LE BUDGET GENERAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Charges à caractère général	425 160.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Electricité, carburant, gaz ... Petits équipements, Entretien, Assurances, Documentations, Frais de transports, d'affranchissements .. 	
Charges de personnel	364 430.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et cotisations. 	
Autres charges de gestion courante	154 520.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Indemnités maire et adjoints, Aide sociale, Indemnités service incendie, CCAS. 	
Charges financières	99 646.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Intérêts d'emprunts. 	
Charges exceptionnelles	209 920.21 €
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition boulangerie, Acquisition de l'épicerie. 	
TOTAL DES DÉPENSES	1 253 676.21 €

LES RECETTES

Produits des services	87 350.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Coupes de bois, Locations salles .., Les redevances. 	
Impôts et taxes	1 023 835.38 €
<ul style="list-style-type: none"> Contributions directes, (271 182.00 €) Taxe Professionnelle Unifiée, (639 000.00 €) Taxe ordures ménagères (56 000.00 €) Taxe des pylones électriques (57 400.00 €) Autres-divers (253.38 €) 	
Dotations et participations	188 066.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Dotations d'état, Participations, Subventions conseil général. 	
Autres produits de gestion courante	10 000.00 €
Atténuations de charges	16 000.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Remb^{ent} indemnités journalières. 	
Produits exceptionnels	304.90 €
TOTAL DES RECETTES	1 325 556.28 €



L'excédent entre recettes et dépenses de fonctionnement est affecté au budget investissements.
1 325 556.28 € - 1 253 676.21 € = 71 880.07 €

LE BUDGET GENERAL : SECTION INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Remboursement du capital des emprunts	208 074.27 €
<ul style="list-style-type: none"> Le complexe du Lange, l'école maternelle, l'école primaire... 	
Immobilisations équipements	135 050.80 €
<ul style="list-style-type: none"> Les projets d'équipement 2004 : bâtiments, travaux... 	
TOTAL DES DEPENSES	343 125.07 €

LES RECETTES

Excédent budget de fonctionnement	71 880.07 €
Fond de compensation TVA	167 900.00 €
<ul style="list-style-type: none"> La TVA sur les investissements est récupérée à 80% après 2 ans. 	
Dotations fonds TLE	41 000.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Taxe Locale d'Equipement payée pour tout nouveau raccordement au réseau. 	
Subventions d'investissements	62 345.00 €
<ul style="list-style-type: none"> Dotations Générales d'Equipement pour l'école primaire. 	
TOTAL DES RECETTES	343 125.07 €

